CIRCULAIRE

Au Clergé, aux Communautés Religieuses et aux Fidèles du Diocèse de Montréal, pour annoncer la célébration du IV Concile Provincial.

NOS TRES CHERS FRERES,

PENDANT que le *Triduum* répand partout l'abondance des biens célestes, Nous vous annonçons une nouvelle bénédiction attachée à la célébration du quatrième Concile Provincial, qui est convoqué pour le septième jour du mois de Mai prochain, et qui se tiendra dans l'Eglise Métropolitaine de Québec.

Vous savez déjà que le Concile Provincial est l'assemblée de tous les Evêques suffragants qui, sous la présidence de l'Archevêque, s'occupent des besoins des fidèles confiés à leurs soins. C'est une de ces rares mais sublimes solennités que la Religion célèbre pour montrer à ses enfants l'unité de sa foi et l'union de ses pasteurs ; la pureté de sa morale et la vertu de ses sacrements ; la majesté de son culte et les splendeurs de ses cérémonies ; l'ardeur de son zèle et la tendresse de son amour.

Il s'agit, comme vous le voyez, dans cette auguste Assemblée, de tout ce qui peut concerner le bien et l'honneur de notre sainte Mère, l'Eglise Catholique, et assurer le succès de la plus grande affaire, le salut des âmes, en apportant de salutaires remèdes aux maux qui affligent notre société.

Vous êtes donc tous vivement intéressés au bon succès de la grande Œuvre qu'entreprennent, pour votre amour, vos premiers Pasteurs. Aussi, l'Eglise vous invite-t-elle instamment à y concourir, par tous les moyens en votre pouvoir. Car, n'oubliez pas que, si c'est un devoir strict, pour eux, de se tenir autour de l'autel, avec la pureté des Anges, tenant en mains des encensoirs d'or, c'en est un aussi pour vous, de leur présenter le précieux parfum de vos prières et de vos sacrifices, afin que ces ferventes Prières puissent, en s'élevant vers le ciel, comme un encens d'agréable odeur, toucher le cœur de Dieu et l'engager à répandre sur la terre ses plus abondantes bénédictions.

A cette fin, Nous allons mettre sous vos yeux, quelques-unes des règles que l'Eglise a prescrites, pour former cet harmonieux concert de prières, qui attire l'Esprit-Saint dans un Concile, comme dans un nouveau Cénacle, pour que les successeurs des Apôtres, qui s'y trouvent réunis, soient remplis de cet esprit de lumières, qui imprime à leurs Ordonnances le sceau de sa divine autorité.

A cette fin, Nous réglons ce qui suit :

1° L'on chantera les Litanies des Saints, à la place des prières prescrites, après les messes de paroisse ou de communauté, les trois Dimanches qui précèderont le jour de l'ouverture du Concile, et l'on pourra, en les chantant, faire une procession en dedans ou en dehors de l'Eglise.

2° Vous êtes invités à faire en grand nombre la sainte Communion dans ces trois Dimanches, ainsi consacrés à la préparation du Concile, afin d'obtenir aux Pasteurs qui vont travailler pour vous, les grâces dont ils ont un si pressant besoin.

3° Aussitôt la présente reçue, tous les prêtres, en se conformant aux rubriques, diront à la messe, avant l'Oraison pour le Pape, celle *de Spiritu Sancto*, jusqu'après la clôture du Concile.

4° Tous les Jeudis où il sera permis de le faire par la rubrique, ils diront, durant tout ce temps, la messe votive du St. Esprit.

5° Les Quarante-Heures qui se célèbrent successivement dans les diverses Eglises du Diocèse, ainsi que les communions qui s'y font, seront offertes aux mêmes intentions.

6° Le six Mai est pour le Concile jour de jeûne. Il convient de faire de ce jour, qui précède une si grande solennité, un jour de mortification, afin de rendre la prière plus efficace en y ajoutant la pénitence volontaire.

7° A tous les offices de l'Archiconfrérie du Très-Saint et Immaculé Cœur de Marie, l'on chantera les Litanies de la Sainte Vierge, et à celui de Notre Dame des sept douleurs, le *Stabat Mater*, jusqu'après la clôture du Concile, afin de supplier cette glorieuse Mère de Dieu de prendre sous sa protection spéciale cette religieuse assemblée, qui doit se dévouer à sa plus grande gloire.

8° Le dernier jour du mois d'Avril, il se fera à Notre-Dame de Bonsecours, en cette ville, un pieux pèlerinage du clergé et des fidèles pour réclamer, en faveur du prochain Concile, l'assistance de la *Vierge bonne et puissante* qui a été établie la gardienne de l'Eglise.

9° Toutes les ferventes Communautés, et les pieuses Associations, Confréries et Congrégations sont invitées à faire des prières, communions et autres saintes œuvres pour le succès de ce Concile, afin qu'il en survienne une grande gloire à Dieu, un grand honneur à l'Eglise et un grand profit aux âmes.

Montréal, 6 Avril, 1868.

IG. EV. DE MONTREAL.

P. S. La présente lettre sera lue au prône et expliquée au besoin, ainsi que la Lettre Pastorale du 13 Juin 1851, avec les modifications que requièrent les circonstances actuelles. A la messe des trois Dimanches qui précèderont le Concile, on donnera aux fidèles de solides instructions sur l'importance des Conciles et les grands avantages qui en reviennent aux peuples.

Vous recevrez, avec la présente, une formule d'annonce en faveur d'une œuvre à laquelle sont vivement intéressées toutes les paroisses. Vous la ferez quand vous jugerez à propos.

✠ I. EV. DE M.